

Communiqué de presse du Parlement européen, 3 questions à Herbert Bösch, Président de la Commission du Contrôle Budget (24 avril 2007)

Légende: Entretien réalisé, le 24 avril 2007, par le service de presse du Parlement européen avec Herbert Bösch, président de la commission du contrôle budgétaire. Au cours de cette interview, Herbert Bösch explique, entre autres, les enjeux de la décharge budgétaire pour l'exercice 2005.

Source: Europarl - Actualités - Budget. 3 questions à Herbert Bösch, Président de la Commission du Contrôle Budget. [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Parlement européen, [08.05.2007]. REF.: 20070420STO05493. Disponible sur http://www.europarl.europa.eu/news/public/story_page/034-5507-113-04-17-905-20070420STO05493-2007-23-04-2007/default_fr.htm.

Copyright: (c) Parlement européen

URL:

http://www.cvce.eu/obj/communiquede_presse_du_parlement_europeen_3_questions_a_herbert_bosch_president_de_la_commission_du_controle_budget_24_avril_2007-fr-9328c709-8b7c-416f-9acf-63d07ed0b474.html

Date de dernière mise à jour: 05/09/2012

3 questions à Herbert Bösch, Président de la Commission du Contrôle Budget

La responsabilité des Etats Membres dans la bonne gestion des fonds européens et la multiplication des agences de l'Union européenne font partie des questions pressantes liées à la procédure de décharge budgétaire de cette année. Avant le débat en plénière sur la décharge 2005, nous avons rencontré M. Bösch, président de la commission du contrôle budgétaire. Il nous explique les enjeux de ce dossier et défend la Cour des comptes européenne récemment critiquée par la Commission.

Pour rappel, la décharge budgétaire est l'opération annuelle par laquelle le Parlement européen « libère » la Commission européenne de la responsabilité d'exécution du budget annuel de l'Union européenne. Au sein du Parlement, **la commission du contrôle budgétaire** est le fer de lance de cette procédure, pendant laquelle les députés européens scrutent les comptes et vérifient que l'argent dépensé l'a été conformément aux objectifs fixés et dans l'intérêt des citoyens.

M. Bösch est un député européen autrichien, membre du Groupe socialiste. Le débat sur la décharge budgétaire 2005 a lieu mardi 24 avril 2007 - pour le suivre en direct sur notre site Internet, cliquez sur le lien à la fin de cet article.

M. Bösch, en tant que président de la commission parlementaire du contrôle budgétaire, pouvez-vous dire quels sont les points importants de la décharge budgétaire pour l'exercice 2005 ?

Pour que le contrôle budgétaire fonctionne de manière correcte, nous voulons, en premier lieu, que les Etats Membres assument leur responsabilité sur la bonne gestion et les dépenses des fonds européens. Il faut savoir que 80 % de ces fonds sont directement gérés et dépensés par les autorités des Etats Membres.

Certains pays se sont investis dans cette tâche, d'autres y sont plus réticents. S'il le faut, nous distribuerons les bons et les mauvais points, de manière nominative. Il s'agit de l'argent des contribuables. J'ai du mal à comprendre que certains Etats Membres s'estiment affranchis de toute responsabilité budgétaire quand il s'agit de 80 % du budget de l'Union européenne ! Ce que nous voulons, c'est une déclaration des gouvernements nous certifiant que l'argent a été correctement dépensé.

Ensuite, nous voulons que le système de gestion et de contrôle des subventions agricoles, qui fonctionne très bien partout où il est appliqué, soit étendu à tous les Etats Membres. En Grèce, par exemple, il ne fonctionne pas complètement. A nous d'exercer une certaine pression.

Enfin, il y a eu une récente augmentation du nombre d'agences européennes, qui deviennent de plus en plus difficile à contrôler. Nous devons nous pencher sur ce problème.

La Commission européenne a récemment critiqué la Cour des Comptes européenne, en déclarant « ne pas être fondamentalement d'accord » avec certaines méthodes de la Cour et la soupçonnant de distordre la réalité. Quel est l'avis du Parlement ?

Nous ne sommes pas des arbitres. D'abord, je trouve que ce n'est pas très bien élevé de la part de la Commission d'agir ainsi, quel que soit l'avis que vous puissiez avoir sur le rapport de la Cour des Comptes. Je n'ai jamais entendu parler d'un gouvernement démocratique critiquant le contenu d'un rapport de sa Cour des Comptes. L'indépendance de cette institution est sacrée, en particulier pour le « gardien des traités » qu'est la Commission.

D'autre part, la décharge est donnée à la Commission par le Parlement, sur la base du rapport annuel de la Cour des Comptes. Ses résultats indépendants constituent notre source d'information la plus importante. C'est un fait indubitable. Une autre question est de savoir quelles conclusions politiques nous tirons de ces rapports. Pendant des années, la Cour se refusait à donner la Déclaration d'assurance (DAS) [la DAS concerne la fiabilité des états financiers de l'Union européenne, ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes. La DAS se fonde sur les résultats d'audits financiers approfondis. - NDR] alors que le Parlement acceptait toujours de voter la décharge budgétaire - avec l'exception de 1999 qui conduisit à la

démission de la Commission Santer.

Le Parlement constatait des améliorations, ce qui, d'un point de vue politique, est la question primordiale.

Personnellement, je pense que les rapports de la Cour des Comptes s'améliorent chaque année, et permettent, notamment de meilleures comparaisons. Nous pouvons donc constater que les choses vont dans la bonne direction, ce qui explique que nous accordons la décharge.

Tout le monde souhaite que les fonds européens soient correctement dépensés. D'un autre côté, la plupart des personnes travaillant avec l'Union européenne, via les bourses ou les subventions, ne cessent de dire que le système est devenu trop bureaucratique. Est-ce que la pression du Parlement et de la Cour exercée sur la Commission pour que l'argent soit mieux dépensé et que les fraudes soient évitées est responsable de cette bureaucratie croissante ?

La démission de la Commission européenne, en 1999, a provoqué des réactions excessives. Depuis, on multiplie les signatures en bas des contrats. Ce n'est pas cela qui améliore la sécurité légale. La vraie question est de savoir qui, au final, est responsable. Notre commission parlementaire du contrôle budgétaire ne se compose pas de cannibales. Nous voulons que les décisions soient prises sur une base solide, même si, après, il s'avérait que la décision prise n'était pas la bonne. Après tout, tout le monde se croit toujours plus intelligent... Mais nous voulons que les gens prennent leurs responsabilités et qu'ils soient en mesure de justifier leurs décisions.

A mon avis, la Commission a, parfois, mal interprété la pression. Elle a privilégié toujours plus de papiers et de formulaires à remplir au détriment de la rapidité du processus de décision. Nous sommes en train de corriger cela, notamment en réformant le règlement financier de l'Union européenne. Les activités, les politiques, ne doivent pas être les victimes de la procédure. Si cela vous prend des années pour obtenir un paiement pour un projet, alors c'est une forme de mauvaise exécution budgétaire.